

NOTE

mardi 12 septembre 2017

De : CoSMoS

Objet : communiqué de presse

Contrats aidés : le CoSMoS s'inquiète de la suppression annoncée des contrats aidés dans le secteur du sport. Il demande au Gouvernement d'intégrer le secteur du sport parmi les secteurs prioritaires et lance une grande réflexion sur la pérennisation de l'emploi sportif en France.

Suite à l'annonce par le Gouvernement de la suppression de 160 000 contrats aidés pour 2017 et de la définition de quatre grandes priorités (l'Education, l'Outre-Mer, l'urgence sociale et l'urgence sanitaire), le CoSMoS souhaite faire part de sa profonde inquiétude et demande que le secteur sport soit intégré parmi ces priorités.

Dans le champ du sport, les contrats aidés représentent près de 20% des emplois et participent à la professionnalisation du secteur. Ils sont très souvent dans les structures sportives le premier emploi et permettent à de nombreux dirigeants, majoritairement bénévoles, de construire leurs projets et de répondre à de nombreux besoins. Ils revêtent une véritable utilité sociale en facilitant l'accès pour tous à la pratique sportive et en permettant à des publics éloignés de l'emploi d'acquérir une expérience.

Une remise en cause brutale des aides constituerait une menace directe pour de nombreux emplois et pour l'offre sportive dans les communes et quartiers.

Cette situation serait paradoxale alors même que l'emploi dans le secteur du sport est en pleine croissance, que la branche du sport est l'un des plus gros contributeurs du financement de la formation de ces emplois et que le ministère des sports s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de sport santé et d'évolution du nombre de pratiquants (+ 3 millions sur le quinquennat).

Au moment où Paris devrait être désignée pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la professionnalisation du secteur sportif doit être pleinement soutenue. Le CoSMoS demande à ce titre au gouvernement d'intégrer le sport parmi les secteurs prioritaires.

Parallèlement, conscient de la nécessité de travailler à la pérennisation de l'emploi sportif et au modèle de développement du secteur associatif, le CoSMoS a décidé d'engager une vaste réflexion nationale pour proposer des pistes d'actions innovantes. Cette réflexion associera l'ensemble des acteurs concernés et ses résultats seront présentés aux pouvoirs publics.

Le CoSMoS : Créé en 1997 et actuellement présidé par Philippe Diallo, le Conseil Social du Mouvement Sportif est la principale organisation patronale signataire de la convention collective nationale du sport. Il représente l'ensemble des composantes des employeurs du sport : sport associatif, sport professionnel, activités de loisirs récréatifs/sportifs marchands.

www.cosmos.asso.fr

Contact presse : Alice de Roffignac : alicederoffignac@cosmos.asso.fr; 01 58 10 06 70

